



## PROCES - VERBAL

**Cérémonie d'installation et de prestation de serment  
des nouvelles Autorités communales de Renens**

**Mardi 27 juin 2006, 17h30  
Salle de Spectacles de Renens**

# Cérémonie d'installation et de prestation de serment des nouvelles Autorités communales de Renens

**Mardi 27 juin 2006**

**Présidence de M. Jacques NICOD, Préfet du District de Lausanne**

## ORDRE DU JOUR

**17h20** : Ouverture de la manifestation par la Fanfare La Clé d'Argent



**17h30** : Accueil de M. le Préfet du district de Lausanne Jacques Nicod

1. Prestation de serment et installation des membres du Conseil communal et de la Municipalité.



- Hymne vaudois par la Fanfare La Clé d'Argent



2. Election du Bureau provisoire
3. Election du président du Conseil communal

Les opérations prévues aux points 1 à 3 ci-dessus se déroulent sous la présidence de M. le Préfet du district de Lausanne

Les opérations suivantes sont placées sous la responsabilité du nouveau président du Conseil

4. Election du 1<sup>er</sup> vice-président
5. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président
6. Election du secrétaire suppléant
7. Election des scrutateurs
8. Election des scrutateurs suppléants
9. Nomination de l'huissier
10. Nomination de l'huissier suppléant

11. Nominations des commissions et délégations suivantes :

Commissions permanentes

- a) Commission de gestion
- b) Commission des finances
- c) Commission des affaires régionales et intercommunales
- d) Commission de recours en matière d'impôt
- e) Commission des pétitions

Délégations intercommunales

- f) Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (2 délégués + 1 suppléant)
- g) Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Collège secondaire de la Planta - A.I.C. (3 délégués)
- h) Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest (9 délégués)
- i) Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois - ARASOL (2 membres)

12. Allocution de Mme la Syndique

13. Allocution de M. le Préfet

14. Clôture de la cérémonie d'assermentation par M. le Président du Conseil



- Intermède musical par la Fanfare La Clé d'Argent



15. Passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président du Conseil communal

16. Passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président de la Confrérie

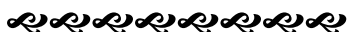


- Aubade par la Fanfare La Clé d'Argent



Réception sur l'esplanade de la Salle de spectacles

17h30, annonce par l'huissier de l'arrivée de M. le Préfet, escorté par une double garde d'honneur composée d'un gendarme et d'un agent de la police locale, encadrant les bannières cantonale et communale.



## **1. Prestation de serment et installation des membres du Conseil communal et de la Municipalité.**

### **Assermentation de Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal**

**M. le Préfet :** En vertu de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, modifiée en 1996, je déclare ouverte la séance d'installation des autorités communales de RENENS.

Par arrêté du 2 novembre 2005, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de commune en vue de ce renouvellement, pour la législature 2006 - 2011.

Conformément à l'article 10 dudit arrêté, le rôle des électeurs a été mis à jour puis, selon l'article 13, déposé pendant les deux semaines qui précèdent l'ouverture du scrutin au Greffe municipal. Chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations.

L'article 117 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques stipule que les contestations au sujet de la régularité ou la validité d'une élection doivent être adressées au Préfet, par mémoire motivé, dans un délai de trois jours à compter de la publication des résultats.

Aucune réclamation n'ayant été formulée, il est dès lors possible de suivre aux opérations prévues par l'article 83 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, lequel prescrit ce qui suit :

Le Conseil général ou communal ainsi que la Municipalité sont installés le plus tôt possible par le Préfet, mais une fois seulement écoulé le délai de dix jours dès l'élection du Syndic.

J'invite l'assemblée à se lever.

Je vais donner lecture de la promesse, après quoi chacun de vous lèvera la main droite et prononcera "je le promets" à l'appel de son nom.

"Promettez-vous d'être fidèle à la Constitution fédérale  
et à la constitution du canton de Vaud,  
de maintenir et de défendre la liberté, et l'indépendance du pays ?  
Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience,

diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre,  
de la sûreté et de la tranquillité publics,  
d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux,  
de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude  
les diverses fonctions que la loi vous attribue  
ou pourra vous attribuer ?"

Les 80 membres du Conseil communal sont appelés et chacun prêle serment à l'appel de son nom et en levant la main droite et en disant « je le promets ».

Un conseiller communal étant arrivé en retard, M. le Préfet donne à nouveau lecture du serment. M. Jean-Pierre Glaus dit ne pas avoir été appelé. M. le Préfet l'assermente aussi, tout en constatant que selon la liste en sa possession, il aura assermenté 81 personnes. Il laisse au bureau du Conseil le soin de régler cette affaire.

**(Remarque** : suite à la séance et après avoir constaté une erreur administrative, le nouveau conseil communal est bien composé de 80 membres, un conseiller assermenté, M. Guillaume Lefebvre a, depuis, donné sa démission. Ce point sera repris lors de la prochaine séance du Conseil communal).

Sont absent(e)s et excusé(e)s : M. Matthias ABDERHALDEN  
M. Philippe PACHE  
M. Jean-Marc REYMOND  
M. André VON GUNTEN

Arrivé en retard : M. Jean-Marc DUPUIS

Ces personnes devront être assermentées lors de la première séance du Conseil communal.

Au nom du Conseil d'Etat que j'ai l'honneur de représenter ici et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de RENENS pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2011.

Vous êtes invités à vous asseoir.

### **Assermentation de Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité**

Il va être procédé, maintenant, à l'assermentation de Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité.

Je vous prie Mesdames et Messieurs de vous présenter devant moi.

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux, les articles 48, 49 et 50 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 stipulent ce qui suit :

article 48

Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité :

- a) les conjoints, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs ;
- b) les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, beaux-frères, belles-sœurs, cousins et cousines germains, dans les communes dont la population excède 1000 habitants ;

article 49

- les membres du personnel communal placés sous les ordres de la municipalité ne peuvent faire partie de cette autorité.

article 50

- le boursier ne peut ni faire partie de la municipalité ni être conjoint, parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur des membres de la municipalité.

Donnant suite aux dispositions de l'article 87 de la Loi sur les communes, j'invite tour à tour les membres de la MUNICIPALITÉ, en présence les uns des autres, à déclarer s'il existe entre eux quelque degré de parenté ou d'alliance prohibé, au sens des articles précités :

- **Madame la Syndique :**  
Marianne Huguenin
- **Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**  
Tinetta Maystre  
Myriam Romano-Malagrifa  
Jean-François Clément  
Jacques Depallens  
Olivier Golaz  
Michel Peretten

La réponse est négative pour chacun des membres de la Municipalité.

Je donne maintenant lecture de la formule du serment prescrite par l'article 62 de la Loi sur les communes, à l'intention des membres de la Municipalité (lesquels voudront bien lever la main droite et répondre : "JE LE PROMETS!" à l'appel de leur nom).

Je prie l'assemblée de se lever.

Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux :

"Promettez-vous d'être fidèles à la constitution fédérale  
et à la constitution du canton de Vaud,  
de maintenir et de défendre la liberté, et l'indépendance du pays ?  
Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité,

de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics,  
d'avoir, dans tout ce qui sera discuté,  
la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux  
et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue  
ou pourra vous attribuer ?

Promettez-vous également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux;  
de ne jamais taire les contraventions aux lois,  
ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance,  
de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira;  
enfin, de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées ».

A cette formule répondent par "je le promets" :

- **Madame la Syndique :**  
Marianne Huguenin
  
- **Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**  
Tinetta Maystre  
Myriam Romano-Malagrifa  
Jean-François Clément  
Jacques Depallens  
Olivier Golaz  
Michel Peretten

Conformément à la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Syndique et de Conseillers Municipaux.

Je vous félicite vivement pour votre nomination et formule, d'ores et déjà, des vœux chaleureux pour l'accomplissement de votre mandat.

## 2. Election du Bureau provisoire

Je prie **Madame Rosana Joliat** de bien vouloir fonctionner comme secrétaire provisoire de cette séance et je la remercie de bien vouloir me rejoindre.

Je désigne Mesdames Danielle Ayer, Christine Sartoretti Girardin, Gisèle Martin, Eva Gloor, de même que Monsieur Raymond Gauthier comme scrutateurs provisoires et je les invite également à me rejoindre.

Je vous rappelle les articles 10, 11, 12 de la Loi sur les communes. Ces articles sont applicables au Conseil communal :

"Le Conseil communal nomme chaque année dans son sein un président, un ou deux vice-présidents, deux scrutateurs et deux suppléants. Il nomme pour cinq ans son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil".

"Le Bureau du Conseil définit sa composition dont font partie au minimum le président et les deux scrutateurs.

Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide".

"Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10.

Le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante ou frère ou sœur du président".

Nous allons procéder à la nomination du président. Je prie l'assemblée de bien vouloir me présenter une ou des propositions.

### **3. Election du président du Conseil communal**

**M. le Préfet** ouvre la discussion et donne la parole à **M. Eugène Roscigno** (soc.) qui présente la candidature de l'actuel 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal, M. Jacques Studer.

**M. le Préfet** déclare le scrutin ouvert.

#### **Résultat de l'élection :**

Bulletins délivrés et rentrés	:	74
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	70
Majorité absolue	:	36

M. Jacques Studer est élu président du Conseil communal de Renens pour l'année 2006-2007 par 67 suffrages. Des applaudissements saluent cette brillante élection.

**M. le Préfet** : Je suis tout particulièrement heureux de féliciter M. Jacques Studer pour sa brillante élection et je lui présente mes vœux les meilleurs pour l'exercice de cette importante charge.



## Election du secrétaire

**Bien qu'ayant reçu une information préalable, M. le Préfet** s'étonne que ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Il rappelle que les nouveaux membres du Conseil ont, lors de leur prestation de serment, promis de respecter les lois. Dès lors, il ne peut accepter cette situation et exige l'élection d'un ou une secrétaire.

Il rappelle alors qu'aux termes de l'article 12 de la Loi sur les communes :

"Le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante ou frère du Président".

Après quelques instants, **M. Eugène Roscigno** (soc.) présente au nom du groupe socialiste pour ce poste la candidature de Monsieur Michel Brun.

### Résultat de l'élection :

Bulletins délivrés et rentrés	:	74
Bulletins blancs	:	17
Bulletins nuls	:	-
Bulletins valables	:	57
Majorité absolue	:	29

**M. Michel Brun** est élu avec 50 suffrages. Des applaudissements saluent cette élection.

**M. le Préfet** félicite l'élection de Monsieur Michel Brun en tant que secrétaire du Conseil communal pour la législature 2006-2011.

**M. le Préfet** : Les attributions qui me sont conférées par la Loi sont arrivées à leur terme.

Je déclare les autorités communales de RENENS régulièrement installées pour la nouvelle législature, soit du 1er juillet 2006 au 30 juin 2011. Dans quelques instants, vous procéderez, sous la présidence de M Jacques Studer, aux opérations prévues à l'article 89, 2ème alinéa, de la Loi sur les communes qui précise que "le Conseil nomme ensuite les autres membres du bureau".

Je cède la présidence à M. Jacques Studer et vous retrouve tout à l'heure, selon votre ordre du jour.

Les attributions qui me sont conférées par la Loi sont terminées.



Cette première partie est terminée, M. le Préfet se retire avec sa garde d'honneur, laissant la présidence, pour la suite de l'ordre du jour, au Président, M. Jacques Studer.

**Le Préfet :**

**La Secrétaire provisoire :**

**Jacques NICOD**

**Rosana JOLIAT**

## **Deuxième partie de la séance de prestation de serment et d'installation des nouvelles autorités communales de Renens**

**Mardi 27 juin 2006**

Présidence de M. Jacques Studer, Président.

**M. le Président** : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole pour vous remercier de l'honneur que vous me faites. J'espère être digne de la confiance que vous m'accordez.

Comme vous comptez sur moi, je compte également sur vous pour mener à bien nos débats et ainsi remplir la tâche que le peuple nous a récemment confiée. C'est ensemble que nous pourrions travailler efficacement pour le bien de notre commune.

Je tiens à saluer tout spécialement Madame la Syndique et la féliciter pour sa toute nouvelle et brillante élection.

Je salue Messieurs les Municipaux sortants, leur expérience nous sera certainement très précieuse.

Je salue également Mesdames et Messieurs les Municipaux nouvellement élus, et je leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

J'adresse la bienvenue à vous tous Conseillères et conseillers communaux et particulièrement à ceux qui rejoignent cette assemblée pour la première fois.

Je ne voudrais pas conclure ces salutations sans adresser des remerciements à toutes celles et à tous ceux qui mettent un terme aujourd'hui à leurs activités politiques au sein de notre commune. Ce n'est peut être qu'un au revoir.

Et en enfin j'adresse mes salutations à toutes les personnes qui nous font l'honneur de suivre cette séance d'installation des nouvelles autorités.

**M. le Président** propose aux membres de l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'ajouter un point supplémentaire **11j** avant l'allocution de Madame la Syndique, soit le dépôt du préavis No 83 « **Jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006- 2011** ». ».

C'est à l'unanimité que cette proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée.

En préambule, **M. le Président** rappelle l'article 11 du règlement du Conseil communal de Renens sous « Organisation-Elections » :

Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. **Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.** En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

#### 4. Election du 1<sup>er</sup> vice- président

La présentation des candidatures est ouverte. **M. le Président** donne la parole à **M. Walter Siegrist** (RCDR.) :

Au nom du groupe RCDR, j'ai le plaisir de vous présenter **Monsieur Jacques Berthoud**, actuellement 2<sup>ème</sup> vice-président au Conseil communal et conseiller communal.

**M. le Président** déclare le scrutin ouvert :

##### Résultat de l'élection :

Bulletins délivrés et rentrés	:	74
Bulletins blancs	:	10
Bulletins nuls	:	-
Bulletins valables	:	64
Majorité absolue	:	33

**M. Jacques Berthoud** est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil communal avec 59 suffrages. Des applaudissements saluent cette élection.

#### 5. Election du 2<sup>ème</sup> vice- président

La présentation des candidatures est ouverte. **M. le Président** donne la parole à **M. Ali Hemma Devries** (F.r.) :

Comme le veut la tradition, il appartient au président de groupe de présenter le/la candidat/e à la vice-présidence de notre conseil. Cet honneur me revient à moi en qualité de nouveau président du groupe « Fourmi Rouge ».

Mesdames et Messieurs les conseiller/es/ers, permettez-moi de vous présenter Jean-Pierre Leyvraz par ces quelques mots.

Nous voici réunis pour 5 ans, 5 ans durant lesquels nous aurons à oeuvrer pour le bien de nos concitoyen(ne)s, pour la gestion et le développement de notre commune. Nous n'allons certainement pas être d'accord entre nous sur un certain nombre de sujets, cela est normal dans le contexte démocratique qui est le nôtre. Mais, dans un moment comme celui-ci, où il est permis et même souhaitable de prendre de bonnes résolutions en faisant le bon choix.

Ce choix commence ce soir en élisant toutes et tous Monsieur Jean-Pierre Leyvraz comme 2<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur Jean-Pierre Leyvraz est un homme d'une grande honnêteté intellectuelle et sociale. Il est respectueux des intérêts de la collectivité et de son essor, plutôt que de vivre renfermé, replié sur lui-même. Malgré sa discrétion, il est un homme capable d'ouverture, généreux dans ses idées, méticuleux et précis dans son travail et dans ses rapports humains. Né en 1945, il a atteint l'âge de la sagesse bien avant ses 61 ans. Ses multiples printemps ne l'empêchent pas d'être courageux, audacieux, innovateur, prudent, sage et respectueux.

Ces 20 ans de conseiller communal à Renens sont là pour témoigner de son engagement pour la chose publique. C'est tout le bien que je nous souhaite en ce début de législature.

**M. le Président** déclare le scrutin ouvert :

**Résultat de l'élection :**

Bulletins délivrés et rentrés	:	74
Bulletins blancs	:	5
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	67
Majorité absolue	:	34

**M. Jean-Pierre Leyvraz** est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil communal avec 65 suffrages. Des applaudissements saluent cette élection.

## **6. Election du secrétaire suppléant**

La présentation des candidatures est ouverte. **M. le Président** donne la parole à **M. Ali Hemma Devries** (F.r.) : Au nom du groupe « La fourmi Rouge », j'ai le plaisir de vous présenter **Madame Arielle Bonzon**, conseillère communale.

**M. le Président** déclare le scrutin ouvert :

**Résultat de l'élection :**

Bulletins délivrés et rentrés	:	74
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	3

Bulletins valables	:	68
Majorité absolue	:	35

**Mme Arielle Bonzon** est élue secrétaire suppléante avec 66 suffrages, pour une durée de 5 ans ; elle est félicitée par l'assemblée.

## 7. Election des scrutateurs

**M. le Président** suggère à l'assemblée de procéder à un vote tacite, si le nombre de proposition est égal au nombre de siège à repourvoir.

Soumise au vote, c'est à l'unanimité que l'élection à bulletin secret n'aura pas lieu.

**M. Ali Hemma Devries** (F.r.) présente, au nom du groupe « fourmi rouge », la candidature de **Madame Simone Szenyan Reymond**.

**Mme Yvonne Zurcher** (AeC) présente, au nom du groupe « Arc-en-Ciel », la candidature de **Madame Christine Sartoretti Girardin**.

Des applaudissements saluent ces élections tacites.

## 8. Election des scrutateurs suppléants

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) présente, au nom du groupe « Les Verts », la candidature de **Monsieur Raymond Gauthier**.

**M. Eugène Roscigno** (soc.) présente, au nom du groupe socialiste, la candidature de **Madame Eva Gloor**.

Des applaudissements saluent ces élections tacites.

## 9. Election de l'huissier

**M. Eugène Roscigno** (soc.) présente au nom de tout le Conseil communal la candidature de **Monsieur François Tabanyi**, actuel huissier du Conseil communal pour un mandat de 5 ans.

Des applaudissements saluent cette nomination.

## 10. Election de l'huissier suppléant

**M. Walter Siegrist** (RCDR) présente au nom de tout le Conseil communal la candidature de **Monsieur Pierre Savary**, actuel huissier suppléant du Conseil communal pour un mandat de 5 ans.

Des applaudissements saluent cette nomination.

## 11. Nomination des commissions et délégations

### a) Commission de gestion (12 membres)

Nomination tacite de :

Du groupe Arc-en-Ciel	:	Mme Catherine Saugy
Du groupe RCDR	:	Mme Denise Schmid M. Florence Widmer M. Jean-Marc Dupuis
Du groupe Les Verts	:	Mme Nathalie Kocher M. Thierry Oppikofer
Du groupe socialiste	:	M. Gian-Luca Ferrini M. Mady Massire Keita M. Michele Scala
Du groupe Fourmi Rouge	:	Mme Danielle Ayer Mme Karine Clerc Ulloa M. Jean-Pierre Leyvraz

### b) Commission des finances (12 membres)

Nomination tacite de :

Du groupe Arc-en-Ciel	:	M. Jean-Marc Reymond
Du groupe RCDR	:	M. Philippe Pache M. Jean-Daniel Roulier M. Walter Siegrist
Du groupe Les Verts	:	Mme Anne Giroud M. Matthias Abderhalden
Du groupe socialiste	:	M. Michel Brun M. Daniel Rohrbach M. Eugène Roscigno

Du groupe Fourmi Rouge : M. Nicolas Freymond  
M. Vincent Keller  
M. Reza Safaï

**c) Commission des affaires régionales et intercommunales (9 membres)**

Nomination tacite de :

Du groupe socialiste : Mme Anne Holenweg  
M. Cédric Depoisier

Du groupe RCDR : Mme Elodie Golaz  
M. Eric Aeschlimann

Du groupe Les Verts : Mme Catheline Reymond  
M. Thierry Brandt

Du groupe Arc-en-Ciel : Mme Armande Reymond

Du groupe Fourmi Rouge : Mme Marta Pinto  
M. Ali Hemma Devries

**d) Commission de recours en matière d'impôts (5 membres)**

Nomination tacite de :

Du groupe RCDR : M. Walter Siegrist

Du groupe socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre

Du groupe Fourmi Rouge : M. Rémy Petitpierre

Du groupes Les Verts : Mme Anne Giroud

Du groupe Arc-en-Ciel : M. Jean-Marc Reymond

**e) Commission des pétitions (9 membres)**

Nomination tacite de :

Du groupe socialiste : Mme Eva Gloor  
Mlle Line Rouyet

Du groupe RCDR : M. Jean-Daniel Roulier  
M. Pascal Golay



Du groupe Les Verts	:	M. Laurent Desarzens M. Thierry Brandt
Du groupe Arc-en-Ciel	:	Mme Catherine Saugy
Du groupe Fourmi Rouge	:	Mme Danielle Ayer Mme Simone Szenyan-Reymond

**f) Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (2 délégués + 1 suppléant)**

Nomination tacite de :

Du groupe Fourmi Rouge	:	M. Jean-Pierre Rouyet
Du groupe RCDR	:	M. Paul Mettraux
Membre suppléant du groupe Les Verts	:	Mme Bastienne Joerchel Anhorn

**g) Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'exploitation du Collège secondaire de la Planta A.I.C (3 délégués)**

Nomination tacite de :

Du groupe RCDR	:	M. Jean-Marc Dupuis
Du groupe Les Verts	:	M. Matthias Abderhalden
Du groupe Fourmi Rouge	:	M. Vincent Keller

**h) Organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest (9 délégués)**

Nomination tacite de :

Du groupe socialiste	:	M. Michel Brun M. Cédric Depoisier
Du groupe Fourmi Rouge	:	M. Hasan Dinc M. Jean-Pierre Glaus
Du groupe RCDR	:	M. Paul Mettraux M. André Von Gunten
Du groupe Arc-en-Ciel	:	Mme Yvonne Zurcher

Du groupe Les Verts : M. Thierry Oppikofer  
M. Raymond Gauthier

**i) Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois - ARASOL (2 membres)**

Nomination tacite de :

Du groupe socialiste : M. Jean-Jacques Ambresin

Du groupe RCDR : M. Pascal Montemari

**11j) Préavis No 83**

**Jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau pour la législature 2006- 2011.**

**Dépôt du préavis- Discussion préalable**

La parole n'étant pas demandée, la commission d'étude est nommée comme suit :

Du groupe Arc-en-Ciel : Mme Yvonne Zurcher, présidente-rapporteure

Du groupe socialiste : M. Eugène Roscigno  
M. Olivier Barraud

Du groupe Les Verts : M. Laurent Desarzens

Du groupe RCDR : M. Jacques Berthoud  
M. Walter Siegrist

Du groupe Fourmi Rouge : Mme Nicole Haas Torriani  
M. Ali Hemma Devries



**M. le Président du Conseil communal** annonce le retour de **Monsieur le Préfet** et de sa garde d'honneur.

## 12. Allocution de Madame la Syndique Marianne Huguenin

Monsieur le Préfet,  
 Monsieur le Président,  
 Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,  
 Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,  
 Messieurs les huissiers,  
 Mesdames et Messieurs les anciennes et anciens présidentes et présidents du Conseil communal,  
 Mesdames, Messieurs,

La cérémonie d'assermentation de ce soir marque la fin de ces 6 longs mois de campagne électorale. 6 mois durant lesquels nous avons toutes et tous brassé des idées, rencontré des gens, parcouru notre commune, fait le plein de projets et d'enthousiasme.

Nous avons tiré non pas des tirs aux buts mais des journaux, des papillons, des tracts, distribué non pas des cartons jaunes ou rouges, mais des roses, des pommes ou des verres de vin. Avec quelques tacles pas trop méchants, sans trop de hors jeu ou de pénalty, nous avons fini notre Mondial à nous, en étant tous qualifiés. Nous allons maintenant jouer ensemble, pour faire gagner non plus nos personnes ou nos partis, mais Renens en général.

J'aimerais féliciter et remercier tous les élus, tous les non-élus aussi, les 151 candidates et candidats qui se sont présentés, pour leur travail et leur engagement en faveur de la commune. Certains ne voient dans une campagne électorale que belles paroles, que fausses promesses. Je crois pour ma part que c'est une fantastique occasion de connaître mieux notre ville, de préciser ensemble, en équipe, ce qu'on veut pour elle, d'élargir le cercle hélas toujours trop petit des personnes qui s'engagent, qui s'intéressent, d'une manière ou d'une autre, à la vie communale.

Et je suis heureuse de constater que nous avons été élus par plus de monde qu'en 2001, et par une proportion plus grande du corps électoral : l'octroi du droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal pour les étrangers établis en Suisse depuis 10 ans a fait quasiment doubler le nombre d'électeurs, puisque ce sont 3598 personnes qui ont rempli leur bulletin de vote, au lieu de 1748 en 2001. Le vote par correspondance a fait augmenter de son côté la participation, qui a passé de 25% en 2001 à 29%.

Nous pouvons nous réjouir de cette augmentation de participation citoyenne.

Et pourtant...s'il fallait fixer un unique objectif à cette législature, je choisirais celui d'augmenter la participation pour 2011 : cela signifierait que nous aurions bien travaillé non seulement en réalisant des projets concrets, mais en n'oubliant pas celles et ceux qui n'ont pas utilisé cette fois-ci leur bulletin de vote, déçus, désabusés, se sentant laissés pour compte par la société, ou simplement dépassés par les difficultés concrètes de la vie, utilisant leur énergie juste pour leur survie et celle de leur famille. C'est aussi pour eux, avec eux, que nous aimerions travailler.

Nous avons durant cette campagne électorale évoqué des projets multiples, nous en avons mentionnés une liste trop longue pour que je la répète ici.

Nous ne pourrons peut-être, sûrement, pas tout faire, pas tout réaliser. Je pense qu'on nous le pardonnera. Ce qu'on ne nous pardonnera pas, par contre, avec raison, c'est de faire le contraire de ce que nous avons dit, c'est d'oublier ce que nous avons dit. C'est de ne plus être présent durant les 5 ans de la législature à venir, de en plus rester en contact avec l'ensemble des habitants de la commune.

Maintenir, créer, développer les liens sociaux, voilà ce qui me semble au fond l'essentiel de notre tâche à tous ces années à venir.

La ville était au milieu du siècle précédent le lieu des richesses, du bon niveau de vie, du plein emploi. La ville d'aujourd'hui est plus complexe, confrontée à la précarisation d'une partie de la population, à l'incertitude de l'avenir chez les jeunes, à la difficulté à se faire sa place dans une société de plus en plus individualisée, compétitive. Le chômage décroît lentement ; mais il y a à Renens 1000 personnes en recherche d'emploi, 400 personnes qui ont dû se résoudre à demander une aide sociale. La ville peut être synonyme de pauvreté, de solitude, pour les aînés comme pour les jeunes, pour les femmes comme pour les hommes, quand le lien social se distend.

Nous ne pourrons pas résoudre sur le plan communal les problèmes liés à l'emploi, aux salaires, aux primes d'assurance trop élevées. Mais nous pouvons et nous devons savoir que nos citoyens y sont confrontés, être partie active dans les débats et mouvements à tous les niveaux, cantonal, national, international qui cherchent à remettre l'homme avant le profit, avant l'argent. Et nous pouvons faire que notre ville soit un endroit où du lien social se crée, un lieu auquel l'habitant peut s'identifier, se reconnaître, se sentir appartenir, être utile. Cela va être notre travail de favoriser les projets qui créent du lien social, de la qualité de vie, des quartiers vivants, la possibilité d'être partie prenante de la vie de la cité.

Nous sommes nombreux à avoir vécu ce week-end ensemble une belle fête, sur la place du Marché. Une de ces fêtes qui font du bien au cœur, qui nous donnent de l'énergie, qui nous font connaître et rencontrer nos voisins, nos voisins de Renens mais aussi des communes environnantes. Nous avons travaillé tous ensemble au succès de cette fête :

- La Municipalité bien sûr, qui a pris l'initiative pour la 3<sup>ème</sup> fois de lancer la Fête « Renens carrefour du monde » et d'assumer son organisation, sachant qu'elle marquerait pour certains leur fin de législature. Un petit signe ici à mes collègues, nos anciens collègues, Anne-Marie Depoisier, Jean-Jacques Ambresin, Raymond Bovier et Pascal Petter : on dit parfois que plus rien ne se fait l'année des élections. Or cette Municipalité aura travaillé jusqu'au bout, et pas seulement pour la fête !
- Le Conseil communal a soutenu la fête en votant les crédits nécessaires et des conseillers se sont aussi engagés à fond dans l'organisation, de manière diverse, par des commissions (culturelles, CISE), en recherchant aussi des sponsors parmi les entreprises.

- Le personnel communal, avec ses chefs de service, a assuré l'infrastructure de la fête : Culture Jeunesse et Sport et la voirie qui ont travaillé sans relâche, Police, pompiers, tous les employés communaux ayant assuré accueil et tri des déchets. Les écoles ont aussi été de la partie.
- Les associations, comme lors des éditions précédentes, se sont dépensées, et ont assuré animation, concerts, jeux, buvettes. Ce sont de nombreuses associations, sociales, culturelles, sportives qui ont contribué largement au succès de l'ensemble.
- Et finalement le public, la population sans laquelle il n'y aurait pas de fête réussie et qui a répondu présente.

La population, les associations, le personnel communal, les écoles, les entreprises, le Conseil communal, la Municipalité : vous me voyez venir ! C'est bien sûr avec la même équipe, les mêmes partenaires, que nous devons tous ensemble œuvrer les 5 ans qui viennent pour notre ville. Si un venait à manquer, à être oublié, rien n'ira.

Nous devons ensemble réussir le projet d'aménagement du centre de Renens, réussir à allier le nécessaire développement économique du centre par l'implantation d'une grande surface, de commerces et de logements, en gardant et renforçant le petit commerce local, en donnant plus de place aux piétons et aux 2 roues, en préservant notre place du Marché, le cœur de Renens, non seulement en la préservant, mais en la rendant plus belle qu'avant.

Je n'énumérerai pas ici tous les projets que nous devront mener. Ce qui est sûr, c'est que la tâche sera vaste ! Ce qui est sûr aussi, c'est que nous ne pourrons le faire de façon isolée : ce qui se fera à Renens se fera aussi pour ce district de l'Ouest lausannois dont nous allons devenir le chef lieu, district que nous voulons dynamique, créatif, sachant mettre en valeur ses atouts, de la future ECAL à l'Uni et à l'EPFL, un district qui est aussi partie prenante de l'agglomération lausannoise, que nous devons penser tous ensemble.

Quelques mots encore, plus personnels.

J'aimerais vous dire que je suis émue d'avoir été choisie pour exercer cette fonction de syndique. Je remercie mon parti, sans qui je ne serais pas ici. Et je vous remercie de votre confiance, vous tous, citoyens, conseillers communaux et municipaux, mes futurs collègues, celles et ceux qui m'ont élue, comme tous ceux qui ne l'ont pas fait, mais jouent le jeu, vont donner tout ce qu'ils peuvent pour que Renens aille bien.

Vous me permettrez deux références, à deux personnes, bien différentes.

D'abord à Henri Crot, qui a été syndic popiste de Renens entre 1946 et 1949, mais aussi Municipal et conseiller communal, entre 1926 et 1961. C'était un ancien cheminot, chef de train, un homme compétent et honnête, typique de l'histoire de notre commune ouvrière, marquée par sa gare. Je suis fière de m'inscrire dans cette lignée-là.

Puis à Mme Hélène Roth. Sage-femme, elle a mis au monde des centaines de bébés de Renens. A domicile au début, dans les maisons du village, dans les baraques logeant les ouvriers italiens au Censuy, dans les roulottes des Gitans au Flon, puis dans sa petite clinique de la rue de la Poste.

J'ai rencontré récemment son mari, pour fêter officiellement ses 90 ans. Il m'a raconté cette vie et m'a dit aussi ceci, qui m'a touchée profondément : elle aurait toujours voulu faire de la politique, elle disait même : « je voudrais être syndique ! ». Elle se révoltait de ne pouvoir, en tant que femme, faire de la politique, être membre des autorités de la ville. Elle aurait su leur dire, elle, ce qu'il aurait fallu faire pour le mieux-être des habitants et des habitantes !

Les femmes ont obtenu il y a 35 ans leur droit de vote et d'éligibilité.

Les étrangers viennent de l'obtenir. Nous avons besoin de la participation active de toutes celles et ceux qui habitent et vivent ici. De leur participation citoyenne. Nous ne pouvons nous construire les uns contre les autres, croire que les personnes âgées iront mieux si on s'occupe moins des jeunes, les Suisses mieux si on s'occupe moins des étrangers, ou vice-versa.

Nous avons besoin de tous, nous avons besoin de citoyens égaux, reconnus, actifs. Dans ce sens là, je souhaite que Renens s'oppose en septembre aux 2 lois sur l'asile et les étrangers, qui mettent ceux-ci en situation précaire, qui sont contraires à la tradition d'hospitalité et d'humanisme de notre pays, de notre ville aussi.

Nous avons besoin des anciens de Renens, de nos racines, de connaître notre histoire, et nous avons besoin des nouveaux, de ceux qui arrivent, qui continuent de construire notre ville et son avenir.

Je vous souhaite, je nous souhaite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du bureau, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux et communaux, Mesdames et Messieurs, une bonne législature, le plaisir de débattre, de mener à bien des projets, et le plaisir de trouver, ensemble, les meilleures solutions pour notre ville. Et je me réjouis de nos collaborations futures.

**Cette allocution est saluée très chaleureusement par l'assemblée.**

### **13. Allocution de M. le Préfet, M. Jacques NICOD**

Vous, Mesdames et Messieurs les membres des autorités de RENENS vous avez prêté serment, vous avez été installés et vous pourrez dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain exercer votre pouvoir dans la configuration que vous avez choisie et que le corps électoral a validée.

Installer, s'installer, c'est aussi prendre place. Une place pour chacun, chacun à sa place, sans mélanger les rôles, tout en étant complémentaires sans être concurrents.

D'aucuns parmi vous occupent des sièges devenus vacants suite aux opérations électorales et à la décision qu'ont prise certains de « quitter le navire communal ». Ils ne seront plus membres du Conseil communal ou de la Municipalité pour la prochaine législature. Je leur exprime aussi publiquement ma reconnaissance et ma gratitude pour leur engagement, leur compétence et le temps consacré au service de la communauté. La cérémonie que nous avons vécue et dont j'ai particulièrement apprécié l'ordonnance avec notamment la participation de la Clé d'Argent que je félicite et remercie, n'est pas vide de sens, elle s'inscrit dans le respect des bases légales en vigueur selon les principes généraux de la Constitution vaudoise de 2003 et des modifications qu'elle a générées.

RENENS est la neuvième commune des 12 que compte actuellement le district de Lausanne à avoir installé ses autorités.

L'assermentation est un rituel par rapport au temps :

Le temps du rituel n'est pas celui de la vie quotidienne; il intervient à un moment précis de la vie sociale ; vous avez pris un certain nombre de dispositions et avez mis de côté cette date particulière à ce moment précis. Ce temps est nouveau voulu par les nouvelles données de la Constitution vaudoise. Nous innovons et inaugurons ce changement. La législature débutera le 1<sup>er</sup> juillet et non plus le 1<sup>er</sup> janvier, elle se terminera dans 5 ans, le 30 juin 2011. Là aussi, quelques correctifs et détails d'adaptation seront encore nécessaires....

L'assermentation est un rituel par rapport au sacré :

Les rituels laïques peuvent faire appel au religieux ou à un substitut du divin. D'aucuns considèrent encore que l'Etat conserve toujours quelque caractère de l'Eglise. Là encore les députés vaudois traiteront prochainement des projets de loi relatifs à l'organisation de l'Eglise et au rôle que le Canton entend jouer dans ce domaine-là et en application de la Constitution de 2003.

Je vous livre un extrait du Serment politique « ethnologie de l'assermentation dans le canton de Vaud » de Grégoire Mayor :

*"Le pouvoir vient du peuple et les élus doivent être les porteurs des valeurs de ceux qu'ils représentent. La question de l'accès au pouvoir se joue autour de la notion d'élection, ce processus particulier qui a pour effet de changer l'individu en homme public. Un citoyen se trouve soudainement investi d'une charge que les autres n'ont pas. Ce n'est que parce qu'il est mandataire de la collectivité qu'il peut agir sur les autres. En accédant au pouvoir, les mandataires endossent un rôle nouveau ..."*

For de ce qui précède, je déclare qu'aujourd'hui toutes et tous vous êtes devenus, dans votre commune de RENENS, des personnages hors du commun; représentants et porte-parole d'une partie de la population si vous êtes membres du conseil communal ou de la collectivité dans son ensemble, vous les membres de la Municipalité.

Pour les uns, cette démarche est nouvelle, pour d'autres, vous avez tout à l'heure renouvelé votre engagement et sa promesse.

J'ai la conviction que chacune et chacun d'entre vous s'emploiera à honorer le titre de citoyenne ou de citoyen actif ou encore de magistrat, pour le plus grand bien de votre commune et de ses habitants, donc aussi de votre région, de notre canton, et de notre pays à tous, vous l'avez promis.

Dans notre district, dont les contours sont appelés à évoluer, un formidable potentiel d'énergies, de bonnes volontés, d'initiatives nous permet de rêver quelquefois et de nous réjouir à chaque fois que l'on évoque les thèmes de réflexion commune, d'échange, de partage, de collaboration, d'association voire encore de régionalisation. Certes ces notions existent déjà au sein de nos diverses communautés et elles pourraient encore se développer si nécessaire; certaines conventions devront être relues, corrigées ou adaptées à l'évolution du temps et des hommes.

La législature qui commence le 1<sup>er</sup> juillet 2006, s'annonce sous de bons auspices; elle verra, je l'espère, des pistes nouvelles vers cette collaboration ou encore cette régionalisation. A propos, votre commune n'est pas en reste dans ce domaine particulier.

Vous le savez également, la notion d'agglomération est aussi à l'ordre du jour parce que la problématique des villes-centre ne se pose pas seulement à l'échelon de notre canton, c'est devenu un sujet d'actualité fédérale et pour nous, plus concrètement dans le secteur de l'agglomération Lausanne-Morges.

Votre proximité d' avec la capitale vaudoise, Lausanne, vous obligera à repenser les collaborations au sein de cette grande et belle région. Nous aurons un jour à être fiers de notre lieu d'habitat, fiers des retombées offertes par la région lausannoise toute entière au travers peut-être de LAUSANNE-REGION qui doit s'affirmer comme un tout porteur d'espoir aussi, qui sait, avec de nouvelles missions et compétences, c'est mon vœu.

Je ne doute pas un instant que les excellentes relations, qui n'ont cessé de caractériser les rapports de vos autorités tant avec la préfecture que le gouvernement vaudois, se poursuivront au cours de la nouvelle législature et que l'ensemble des membres de nos institutions auront à cœur de trouver des solutions aux nombreux défis qui les attendent.

Malgré les phénomènes de dédoublement de la personnalité, il n'y a pas place en nous pour trois modes de réflexion différents qui seraient à la fois communal, cantonal ou fédéral. Rappelons-nous que le citoyen d'une commune est aussi un citoyen du canton, il est également citoyen de son pays. Depuis quelques semaines, à voir le nombre de drapeaux fixés aux balcons de nos immeubles, cette notion me semble quelque peu revigorée et je m'en réjouis, particulièrement à RENENS où l'idée de faire coexister des quantités de « drapeaux » de couleurs et de formes différentes ne date pas du « Mondial » qui se déroule présentement en Allemagne ! Selon le principe des vases communicants, des rééquilibrages seront inévitables après concertation et négociation entre les partenaires concernés. La Réforme de la Péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons sous le vocable barbare de RPT est un formidable défi visant à un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons, les cantons entre eux et les cantons et avec leurs communes. Les échéances sont connues mais les incidences financières pas encore totalement, puisque les communes et toutes celles de notre canton seront aussi inévitablement concernées.

Nous sommes un(s) et unique(s). Sur cette terre et en démocratie particulièrement, personne, ni aucun groupe politique n'a la vérité à lui tout seul. C'est au travers des contacts, des échanges, des remises en question et des discussions que l'on se forge une opinion durable et profitable au plus grand nombre.

Arrivé au terme de cette séance d'assermentation j'aimerais citer un extrait d'une prise de position simple que je citais il y a 4 ½ ans déjà, à laquelle j'adhère sans réserve:

" La seule compétition valable est celle sur soi-même. Notre société doit repenser sa finalité. 6000 millions d'individus ne pourront pas tous être les premiers. Pour cela, il faut réapprendre à vivre ensemble, à ne plus voir l'autre comme un concurrent ou un adversaire. Il faut repenser notre mode et notre niveau de vie. Il faut remplacer la compétition par la collaboration. Remplacer adversaire par partenaire."



En tant que représentant du Conseil d'Etat dans le district de Lausanne, je vous félicite pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir, sur la foi du serment, au sein du pouvoir délibérant ou au sein de l'exécutif de votre commune.

Mesdames et Messieurs, je rends hommage à votre civisme, attesté par votre présence active à cette séance constitutive des autorités de votre commune.

Je souhaite que vos débats soient constamment animés du meilleur état d'esprit possible. Que tous les membres de votre Municipalité soient efficacement soutenus dans l'exercice de leur charge.

Je forme des vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches et, j'espère que le temps des vacances qui s'annonce vous concerne aussi. Qu'il vous permette de vivre à un rythme plus calme vous permettant de « recharger les accus », d'être reposés et disposés afin d'affronter les enjeux d'un futur proche, avec conviction et détermination.

Je suis convaincu que vous entrez d'un bon pied dans la nouvelle législature 2006-2011, pleine de nombreuses promesses et tout autant de satisfactions. C'est ce que je vous souhaite de tout cœur à toutes et tous, en vous remerciant de votre attention.

**Des applaudissements saluent cette allocution.**

#### **14. Clôture de la cérémonie d'assermentation par M. le Président du Conseil**

**M. Jacques Studer**, Président du Conseil communal : En guise de conclusion, j'ai quelques informations à vous transmettre, sur le déroulement de la suite de cette soirée.

Mais avant j'aimerais encore adresser mes remerciements à Madame Rosana Joliat, la désormais ex-secrétaire du Conseil communal de Renens, pour la somme de travail réalisé pendant ces deux dernières législatures, soit 8 ans et 6 mois. Merci et bonne continuation.

Je vous communique que le prochain Conseil communal aura lieu dans cette salle le 7 septembre 2006, à 20h15 ( ..j'ai bien dit le 07.09.2006) ; les autres dates vous ont été ou vous seront communiquées par vos Président(e)s de groupe respectif.

A la fin de cette séance d'assermentation et de constitution des nouvelles autorités, la Fanfare la Clé d'Argent de Renens nous offrira un nouvel intermède musical. Je salue Monsieur le directeur et toutes les musiciennes et musiciens, je les remercie pour l'excellence de leur prestation et pour la part prépondérante qu'ils prennent dans toutes les animations de notre Ville. Les fêtes et les grands événements ne se conçoivent pas sans musique et sans la Clé d'Argent. Merci et félicitations à tous.

Après l'intermède musical nous procéderons à la cérémonie de la passation des pouvoirs.

## **15. Passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président du Conseil communal**

M. Jacques Studer, président du Conseil communal pour 2006-2007 reçoit de M. Roland Divorne, président du Conseil communal 2005-2006, le sceau du Conseil communal.

Les membres des deux bureaux sont priés de venir signer le registre officiel.

## **16. Passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président de la Confrérie**

M. Roland Divorne, président du Conseil communal 2005-2006, reçoit des mains de M. Jean-François Clément, actuel président de la Confrérie des anciens présidents, un diplôme attestant de sa nomination à la Confrérie des Anciens Président du Conseil communal de Renens, ainsi que la clé du carnotzet communal.

M. Roland Divorne devient à son tour « Compère-Président pour l'année 2006-2007.



Les membres du Conseil communal, la Municipalité, ainsi que les membres de la Confrérie des anciens président(e)s du Conseil communal de Renens et le public sont invités à se rendre sur l'esplanade de la Salle de spectacles pour partager un moment de convivialité.

**Séance levée à 19h30**

**Le Président :**

**Jacques Studer**

**La Secrétaire :**

**Rosana Joliat**